#### **MAIRIE de SADROC - AVIS AUX FAMILLES**



### Cantine scolaire :

- Le prix du repas enfant est de 2,70 €;
- La cantine sera réglée soit par : \* chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC Centre de LILLE
  - \* <u>prélèvement</u>: les familles doivent alors se présenter au secrétariat de mairie munies d'un RIB et d'une photocopie de leur carte d'identité;
- Un comportement correct est demandé à chaque élève, notamment envers le personnel communal; le repas doit se dérouler dans le calme et la politesse est de rigueur. Les élèves perturbateurs seront avertis et exclus du service de cantine si l'attitude ne s'améliore pas.

## **Transport scolaire :**

- Les élèves transportés doivent être calmes et polis avec le personnel en charge du transport scolaire;
- Les problèmes rencontrés sont à régler avec le transporteur; seule la REGION NOUVELLE AQUITAINE <u>TRANSPORTS SCOLAIRES</u>, organisateur (scolaire19.transports.nouvelle-aquitaine.fr), est habilitée à
  trancher les litiges; le transport est payant même d'école à école;
- Les enfants doivent être **prêts** au passage du car : les attentes et les retards ne sont pas permis au vu du nombre important d'élèves à prendre en charge ;
- En cas d'absence ou problème particulier, prévenir à l'avance le transporteur.

### **Garderie scolaire:**

- La garderie est ouverte de 7h30 à 8h50 et de 17h30 à 19h.
- Elle est réservée aux enfants dont les parents <u>travaillent</u>. Les élèves restent en garderie <u>prioritairement</u> dans l'école de leur domicile;
- Un accompagnement aux devoirs est apporté mais les parents doivent vérifier le travail à la maison.
- Bien préciser qui récupère les enfants et à quelle heure auprès du personnel communal.
- ATTENTION : Une participation de 1 € par enfant et par jour sera demandée pour le soir à partir de 17h30 (0,50€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant). La garderie se termine à <u>19h dernier délai</u>.
- Modalités de paiement identiques à celles de la cantine.

### 🖊 Hygiène :

- Dans le cadre des préconisations nationales liées à la COVID19, la commune appliquera les protocoles sanitaires mis en place par l'Etat pour garantir le bon fonctionnement de l'école.
- Merci aux familles de fournir un lot de 50 serviettes en papier pour les repas du midi.

# **Sanctions**:

Tout élève ne respectant pas le règlement de la cantine et/ou de la garderie scolaire sera :

- averti (avec lettre aux parents);
- exclu temporairement en cas de récidive ;
- exclu définitivement par gradation des sanctions.

Merci aux parents de veiller au bon comportement de leur(s) enfant(s) et de les inviter à respecter les adultes.

Le bon fonctionnement du service exige des efforts de tous (organisateurs, personnels, utilisateurs, parents, enfants ...), le tout avec bienveillance et courtoisie. A chacun d'y mettre toute son attention.

Bien cordialement et en vous souhaitant à toutes et tous une bonne année scolaire,

*Le Maire,* Stéphane Bruxelles La 1<sup>ère</sup> adjointe responsable des affaires scolaires Eliette Vignal